

Modalités d'accès

Accès

- Mon espace privé : particulier
 - Mes services
 - Santé, Invalidité
 - Complémentaire santé solidaire
 - Demander la complémentaire santé solidaire

Accès depuis "Mes services" :

Mes services

The screenshot shows a grid of service categories. The 'Santé, Invalidité' section is highlighted with a red border and contains the following links:

- > Ma Carte Vitale
- > Demander ma carte européenne d'assurance maladie
- Voir tous les services**

Other sections include:

- Famille, logement**
 - > Déclarer un changement de situation
 - > Déclarer mes ressources pour les prestations familiales
 - Voir tous les services
- Handicap**
 - > Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'AAH
- Retraite**
 - > Informations sur ma retraite
 - > Avant 45 ans : simulateur m@rel
 - Voir tous les services
- RSA, Prime d'activité**
 - > Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA
 - > Demande de RSA
 - Voir tous les services
- Mes paiements et remboursements**
 - > Paiements et décomptes santé
 - > Paiements invalidité
 - Voir tous les services

Accès depuis "Santé, Invalidité" :

The screenshot shows the 'Santé, Invalidité' section with three sub-sections:

- Cartes d'assurance maladie**
 - > Ma Carte Vitale
 - > Demander ma carte européenne d'assurance maladie
 - > Attestation de droits maladie
- Complémentaire santé solidaire**
 - > Demander la complémentaire santé solidaire**
 - > Suivre ma demande
- Invalidité**
 - > Demander une pension d'invalidité

2. Documents / Données utiles

Le dernier avis d'imposition de l'année N-1 si le résultat est positif.

Etapes clefs

Une demande en **5 étapes** ⇒ **1. Résidence > 2. Foyer > 3. Ressources > 4. Organisme > 5. Récapitulatif**

Ces cinq étapes ne sont pas systématiquement affichées (affichage dynamique des écrans en fonction des informations apportées)

Accueil

Depuis la page d'accueil du service l'utilisateur peut poursuivre une demande préalablement sauvegardée **(1)**, ou faire une nouvelle demande **(2)**.

MSA Auvergne > Mon Espace Privé > Demander la Complémentaire Santé Solidaire

Vous avez des revenus modestes ?
Vous pouvez bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire

1 Continuer votre demande de Complémentaire Santé Solidaire avant le 06/12/2019

2 Faire une nouvelle demande de Complémentaire Santé Solidaire

Vous avez commencé à saisir une demande le 06/11/2019.

> Retour à l'accueil

Pour les demandes d'aide en situation d'urgence, prenez contact avec votre MSA

Etape 1 : Résidence

L'écran est composé de 3 blocs qui s'affichent successivement selon les réponses cochées par l'utilisateur.

- Bloc 1 → Habitez-vous en France depuis plus de 3 mois ? :
 - **Oui** ⇒ affichage du bloc 2.
 - **Non** ⇒ renvoi vers la page récapitulatif avec le message suivant : " *Vous habitez en France depuis moins de trois mois, vous ne pouvez pas bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire.*"
- Bloc 2 → Votre adresse est-elle correcte ?
 - **Oui** ⇒ affichage du bloc 3.
 - **Non** ⇒ renvoi vers le service en ligne de changement d'adresse.
- Bloc 3 → Etes vous locataire, propriétaire ... ?
 - L'utilisateur sélectionne son type de résidence dans la liste et clique sur "*Suivant*".

Demander la Complémentaire Santé Solidaire



Votre résidence

Habitez-vous en France depuis plus de 3 mois ? Oui Non 1

Adresse : ROUTE DE LA FREYDEYRE
LD LES COTES
43260 ST HOSTIEN 2

Cette adresse est elle correcte ? Oui Non

Êtes-vous ? 3

- locataire
- propriétaire
- en maison retraite
- logé(e) gratuitement
- sans logement

Etape 2 : FOYER

2.1 La composition du foyer

La composition du foyer correspond aux bénéficiaires suivants :

- le demandeur et son conjoint éventuel ;
- les personnes à charge de moins de 25 ans.

Votre foyer : composition

Vous et votre conjointe

Pierre DORIER
55 ans
né le 28/10/1958

Fabienne

Personnes à charge de moins de 25 ans

Kevin

Magalie

Maxime

La composition de votre foyer ci-dessus est-elle correcte ?

Oui Non

Abandonner Continuer plus tard Précédent Suivant

L'utilisateur doit ensuite répondre (par "oui" ou "non") à une ou deux questions concernant la composition de son foyer :

- *La composition de votre foyer ci-dessus est-elle correcte ?*
 - si "oui" → étape suivante
 - si "non" → autre question
- *Souhaitez-vous ajouter une nouvelle personne ?*
 - si "oui", en cliquant sur "Suivant", affichage du message ci-dessous :

Ajout d'une personne supplémentaire dans votre foyer

Pour ajouter une ou plusieurs personnes dans votre foyer, nous vous invitons :

- ▶ à **contacter votre caisse** afin qu'elle vous précise les **pièces justificatives à fournir**
- ▶ puis à **renouveler votre demande après prise en compte** de la modification de votre foyer par la MSA.

[> Retour à l'accueil](#)

L'utilisateur n'a pas la possibilité d'ajouter des membres à son foyer depuis le service.

- si "non", en cliquant sur "Suivant" → possibilité de supprimer des membres du foyer :



Votre foyer : composition

Vous nous avez indiqué qu'une ou plusieurs personnes ne font plus partie de votre foyer.
Veuillez le(s) sélectionner ci-dessous en cliquant sur la case →

Catégorie	Personne 1	Personne 2	Personne 3
Vous et votre conjoint			
Personnes à charge de moins de 25 ans			

2.2 La situation du foyer

Sur cet écran, différentes questions sont posées pour chaque membre du foyer selon leur situation :

- " Bénéficie du RSA ? " pour les personnes d'au moins 18 ans ;
- " Est en garde alternée ? " pour les membres du foyer de 0 à 18 ans ;
- " Votre organisme d'assurance maladie " pour les membres du foyer ne relevant pas de la MSA (depuis mai 2018). Saisir le nom de l'organisme et le département (ou la ville).



Votre foyer : situation

Membre 1
bénéficie du RSA ? Oui Non

Membre 2
bénéficie du RSA ? Oui Non
votre organisme d'assurance maladie ? CPAM ile de France

Membre 3
bénéficie du RSA ? Oui Non
votre organisme d'assurance maladie ? LMDE PARIS

Membre 4
est en garde alternée ? Oui Non

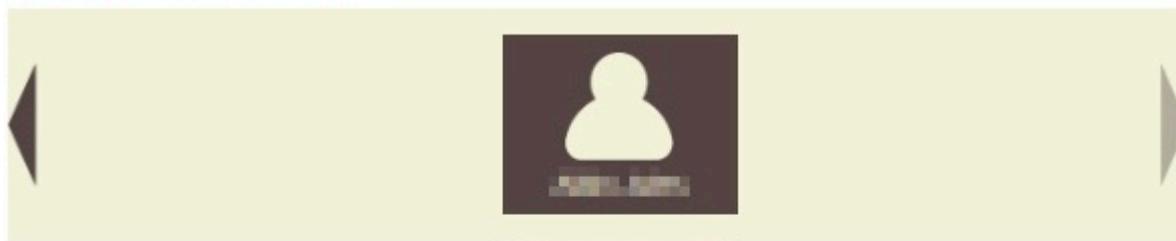
Membre 5
est en garde alternée ? Oui Non

Etape 3 : Ressources

Pour chacun des membres du foyer l'utilisateur doit préciser si des ressources ont été perçues durant la période de référence.

- si "non" → accès à l'étape 4 "Organisme"
- si "oui" → l'utilisateur devra compléter les 4 rubriques de la page "Ressources" :
 - **1. Revenus** : possibilité de saisir le montant total de ses revenus perçus sur la période de référence ou de détailler ses revenus mensuels. Question posée à l'adhérent et à son conjoint, et/ou enfant de plus de 14 ans.
 - **2. Aides** : la réponse sur la perception de l'aide au logement pendant la période de référence a un impact sur le déroulement de la saisie.
 - **3. Biens** : la possession d'un terrain ou d'un logement non loué implique une saisie supplémentaire.
 - **4. Charges** : pensions alimentaires versées qui seront déduites du total des ressources.

Les ressources de votre foyer



Avez-vous eu des ressources ou des charges pour la période de novembre 2018 à octobre 2019 ?

Oui Non



Les sommes perçues au titre du RSA et de la Prime d'Activité ne sont pas à prendre en compte dans les ressources

Alain JUBIN

Revenus

Derniers revenus non salariés annuels connus €

Avez-vous perçu des revenus d'une micro entreprise ? Oui Non

Revenus salariés nets de novembre 2018 à octobre 2019 € ^{12 mois}

Primes d'intéressement de novembre 2018 à octobre 2019 €

Allocations chômage de novembre 2018 à octobre 2019 €

Indemnités journalières de novembre 2018 à octobre 2019 €

Pensions, retraites et rentes imposables et non imposables de novembre 2018 à octobre 2019 €

Avez-vous perçu une allocation de solidarité de novembre 2018 à octobre 2019 Oui Non

Pré-retraite de novembre 2018 à octobre 2019 €

Autres ressources de novembre 2018 à octobre 2019 €

Revenus

The image shows a screenshot of a web form with three main sections: 'Aides', 'Biens', and 'Charges'. Each section has a dark header with the section name and a light-colored content area with various questions and input fields. The 'Aides' section includes questions about family benefits, disability allowances, housing aid, food pensions, and regular aid. The 'Biens' section includes questions about rental income, property ownership, and capital income. The 'Charges' section includes a question about food pensions paid. Each question has a help icon (question mark in a circle) and a corresponding input field or button.

Section	Question	Input Type
Aides	Prestations familiales de novembre 2018 à octobre 2019	Text input (€)
	Avez-vous perçu l'allocation adulte handicapée de novembre 2018 à octobre 2019	Buttons (Oui, Non)
	Avez-vous perçu l'allocation supplémentaire d'invalidité de novembre 2018 à octobre 2019	Buttons (Oui, Non)
	Avez-vous perçu de l'aide au logement de novembre 2018 à octobre 2019	Buttons (Oui, Non)
	Aujourd'hui, percevez-vous de l'aide au logement ?	Buttons (Oui, Non)
	Pensions alimentaires reçues de novembre 2018 à octobre 2019	Text input (€)
	Secours et aides réguliers de novembre 2018 à octobre 2019	Text input (€)
Biens	Loyers, fermages perçus de novembre 2018 à octobre 2019	Text input (€)
	Possédez-vous un terrain qui n'est pas loué ?	Buttons (Oui, Non)
	Possédez-vous un logement qui n'est pas loué ?	Buttons (Oui, Non)
	Revenus des capitaux imposables de 2017	Text input (€)
	Capitaux non productif de revenu de 2017	Text input (€)
Charges	Pensions alimentaires versées de novembre 2018 à octobre 2019	Text input (€)

Etape 4 : Organisme

Depuis mai 2018, le service comporte une nouvelle étape "**Organisme**" qui permet de déclarer l'organisme complémentaire susceptible de gérer la CSS. Cette étape remplace le Cerfa papier qui était adressé par le demandeur.

A cette étape l'utilisateur peut décider :

- S'il souhaite le même organisme complémentaire pour tous les membres de son foyer :

- Si oui → apparition de la question ci-dessous ;
- Si non → au clic sur "Suivant" redirection vers la page récapitulative.



Impossible de déclarer différents organismes complémentaires pour les membres du foyer, directement depuis le SEL. Dans cette situation, obligation de compléter le Cerfa papier qui est proposé lors de la confirmation.

- S'il souhaite que sa CSS soit gérée par sa caisse MSA :
 - Si oui → au clic sur "Suivant" redirection vers la page récapitulative ;
 - Si non → apparition d'un champ de saisie pour renseigner les coordonnées de l'organisme complémentaire.

Demander une aide à une complémentaire santé



Choix de votre Organisme complémentaire

Souhaitez-vous le même organisme complémentaire pour les membres de votre foyer ?

Oui Non

Souhaitez-vous que votre CMU-C soit gérée par MSA Auvergne ?

Oui Non

Coordonnées de l'Organisme complémentaire

nom

Indiquez le nom de l'organisme complémentaire

adresse

Indiquez l'adresse de l'organisme complémentaire

code postal

Code postal

commune

✖ Abandonner

📄 Continuer plus tard

◀ Précédent

Suivant ▶

Etape 5 : Récapitulatif

Après avoir coché la case "J'atteste sur l'honneur que ces informations sont **exactes** et **sincères**", le service affiche l'éligibilité ou non à la CSS :

- Résultat négatif → Refus de CSS
- Résultat positif → CSS payante
- Résultat négatif → CSS Gratuite

Si le **résultat de la demande est positif**, l'adhérent est invité à envoyer sa demande en ligne. Cependant, il devra toujours transmettre en version papier :

- Son dernier avis d'imposition ;
- Le Cerfa pour le choix des organismes complémentaires (si différents organismes pour les membres du foyer).

Refus de CSS

J'atteste sur l'honneur que ces informations sont **exactes et sincères**

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du code pénal et articles L 114-13 et L162-1-14 du code de la sécurité sociale)

 **Non** Votre foyer ne peut pas bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire.

 Imprimer  Précédent  Quitter

CSS payante

 **Oui**

Vous pouvez bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire sous réserve de réception des pièces justificatives **avant le 11/11/2019** et du versement d'un montant de participation mensuelle estimé à **30 €** pour votre foyer (?).
Seule l'étude du dossier par la MSA donnera lieu ou non à l'ouverture de votre droit.

Votre téléphone (?)

Envoyer votre demande 

réserve de réception des pièces justificatives **avant le 11/11/2019** et du versement d'un montant de participation mensuelle estimé à **30 €** pour votre foyer (?).
Seule l'étude du dossier par la MSA donnera lieu ou non à l'ouverture de votre droit.

Votre téléphone (?)

 Le détail du montant de la participation mensuelle à la Complémentaire Santé Solidaire est estimé à :
- 30 € pour Pierre

CSS gratuite

J'atteste sur l'honneur que ces informations sont exactes et sincères

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du code pénal et articles L 114-13 et L162-1-14 du code de la sécurité sociale)

 **Oui**

Vous pouvez bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire sous réserve de réception des pièces justificatives **avant le 11/11/2019** .
Seule l'étude du dossier par la MSA donnera lieu ou non à l'ouverture de votre droit.

Votre téléphone 

Envoyer votre demande 

 **Abandonner**  **Continuer plus tard**  **Imprimer**  **Précédent**

L'utilisateur a la possibilité de ne pas finaliser sa demande, en cliquant sur "Continuer plus tard". Dans ce cas, les informations déjà saisies sont sauvegardées et une date limite de conservation est indiquée.

Après l'envoi de la demande, la page « Confirmation » est affichée avec :

- l'accusé de réception de l'envoi de la demande ;
- l'accès au récapitulatif sous format PDF ;
- la liste des documents et des Cerfa nécessaires pour le traitement du dossier ;
- le rappel de la date limite de réception des pièces justificatives.

Un mail d'accusé de réception confirme à l'adhérent l'envoi de sa demande et lui rappelle qu'il doit transmettre à sa MSA son dernier avis d'imposition (voir annexe).